

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 Décembre 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	8

Vote
A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 5 Décembre à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune d'ARGENVIERES s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MENARD Francine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28/11/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/11/2025.

Présents : Mme MENARD Francine, Maire, Mme TRINQUET Simone, M. CHANDAT David, M. MOULINNEUF Michel, Mme BROCCAROLINE, M. COGNOT Gérard, M. FOURMENTRAUX Yves, Mme VANDENBUSSCHE Julie

Absents : M. BREDART Jean-Luc, M. CHAMPROUX Martial, M. DE SEGUINS-PAZZIS Nicolas

A été nommé secrétaire : M. FOURMENTRAUX Yves

2025_53 – Participation de La Chapelle Montlinard aux frais de fonctionnement annuels du cimetière

Madame La Maire informe le Conseil Municipal que conformément à la convention signée entre la commune de La Chapelle-Montlinard et la commune d'Argenvières (approuvée par délibération le 10 mars 2023), il convient de demander à la commune de La Chapelle-Montlinard, pour l'entretien 2025 du cimetière, la participation financière annuelle calculée comme suit :

Entretien annuel : 72H10 effectuées par les agents municipaux d'Argenvières

Il convient de déduire de ce total 11 heures de travail car elles ont été effectuées avec un agent technique de La Chapelle-Montlinard venu en renfort de l'agent d'Argenvières.

TOTAL des heures effectuées par l'agent technique d'Argenvières : 61h10.

Coût moyen de l'adjoint technique sur la période du 01/01/25 au 30/11/25 = 27.03 €

Coût 2025 : 61,10 x 27.03 = 1 651,53 € à partager entre les 2 communes soit : 825,76 € par commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame La Maire à émettre un titre de recette d'un montant de 825.76 € auprès de la Commune de La Chapelle-Montlinard pour l'entretien 2025 du cimetière.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 8 Décembre 2025
La Maire
Francine MENARD



Le/La Secrétaire de séance
M. FOURMENTRAUX Yves

Publicité des actes de la commune par publication papier le : 09/12/2025

Transmis au contrôle de légalité le : 09/12/2025